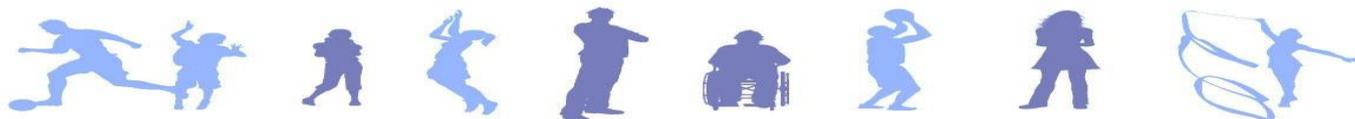




LES ARCHERS DE LA TERRE BRÛLÉE
C.O.U. section Tir à l'Arc - N° Affiliation FFTA 0891174
Fiche d'adhésion 2024- 2025 / section Tir à l'arc

Les informations marquées d'un * sont obligatoires (remplir ou cocher la case d'un X)

Toute adhésion (1 fiche par adhérent)										Photo	
1 – Licencié(e) FFTA					N° de Licence *						
Type de Demande (cochez)											
Renouvellement			Seconde Compagnie			Transfert de licence					
<p>Pour les renouvellements, ne remplir la partie identité et communication que s'il y a une modification par rapport à l'année dernière !</p>											
2 – Nouvel(le) Adhérent(e) Remplir complètement la fiche de renseignements ci-dessous de façon lisible afin d'éviter les erreurs de saisie ! (Si nécessaire en lettres capitales)											
Identité de l'adhérent(e)											
Civilité *	Mme		M.	Nom d'usage *			Prénom *				
Nom de naissance (pour les dames)							Date de naissance *		___/___/_____		
Nationalité *		Française		Autre (précisez)							
Pays de naissance *		France		Autre (précisez)							
N° du Département de naissance (France)*				Ville de naissance							
Adresse *		N°									
Code Postal *		Ville *									
Communication (La licence étant dématérialisée un courriel, consulté régulièrement, est obligatoire).											
Tel Fixe		Mobile		Autre							
Courriel adhérent *			Autre								
<p>Nous souhaitons que les adhérents âgés de plus de 13 ans disposent d'un courriel personnel pour leur envoyer les informations utiles ; Justifications : depuis plusieurs années, les jeunes se plaignent de ne pas être informés de certaines animations ou rendez-vous importants.</p>											
Médical											
<p>La FFTA a validé la suppression du certificat médical ; un questionnaire de santé est mis en place pour la délivrance de la licence fédérale pour les majeurs et les mineurs. Dans le cas d'une réponse positive à l'une des questions, l'adhérent devra fournir un certificat médical avec pratique du tir à l'arc en compétition !</p> <p>Il sera de la responsabilité des adhérents de répondre sérieusement aux questions posées et d'en tirer les conséquences en cas d'accident et de fausse déclaration.</p>											
Questionnaire OK		Ou nom du Docteur			Date						
Adhérents mineurs (informations et autorisations parentales obligatoires)											
J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement sous ma responsabilité							OUI	NON			
<p>En cas de refus : L'enfant sera amené par un responsable légal, confié à un encadrant puis récupéré personnellement sur le lieu d'entraînement, après le rangement du matériel, en fonction des normes sanitaires en vigueur (pas sur le parking)</p>											
J'autorise mon enfant à effectuer le déplacement vers les lieux de compétition dans le véhicule d'un autre parent bénévole accompagnant son enfant.							OUI	NON			
<p>En cas de refus : Je l'accompagnerai personnellement sur le lieu et resterai pendant toute la durée de la compétition</p>											
Je peux covoiturer des archers majeurs ou mineurs autorisés vers les lieux de compétition.							OUI	NON			
Signature du (des) parent(s) ou représentant(s) légal (aux)											
<div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%;"></div>											





Annexe – 1 : à conserver par l'adhérent



Informations Règlementaires

Les informations portées sur le formulaire d'adhésion sont obligatoires.

Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à gérer votre adhésion au Club Omnisports des Ulis et à la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Ces données seront conservées pendant votre adhésion et seront détruites 5 ans après votre départ. La non-fourniture de ces informations peut avoir pour conséquence l'impossibilité de conclure ou exécuter votre adhésion.

Vous disposez du droit de demander l'accès à vos données à caractère personnel et leur rectification si elles sont inexacts. **Vous pouvez demander leur effacement et la limitation au traitement prévu par la législation applicable.**

Vous disposez du droit à la portabilité des données à caractère personnel que vous avez fournies au Club Omnisports des Ulis, dans les conditions prévues par la législation applicable.

Vous disposez également du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication après votre décès de vos données à caractère personnel traitées par le club, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

Vous pouvez exercer les droits dont vous disposez en écrivant à l'adresse : c.o.ulis@orange.fr »

Pour information le règlement intérieur en vigueur est celui du Club Général « C.O. Ulis »

Droit à l'image

L'utilisation de mon image ou celle de mon enfant (photos, vidéos...) est définie dans un cadre strict des activités statutaires pédagogiques ou ludiques liées à La pratique du tir à l'arc ! (Manifestations, réunions, compétitions...)

Un refus d'utilisation de notre image aura pour conséquence soit de nous écarter lors des prises de vue, soit de masquer nos visages par rapport à l'ensemble des autres archers ayant autorisé la publication !

La lutte contre la violence, les discriminations, les abus sexuels et les incivilités

Tous les encadrants sont soumis au contrôle d'honorabilité par leur fédération, bénévoles ou personnel rémunéré, chaque année, dans le but de rassurer adhérents et parents sur la moralité des dirigeants.

Les membres du bureau sont sensibilisés à la prévention des violences de toutes sortes dans le sport.

Pour rappel, toutes les personnes intervenant à la section de tir à l'arc des Ulis sont **totalemt bénévoles** et ils ne reçoivent aucune rémunération sous quelque forme que ce soit.

Seul le Breveté d'Etat intervenant pour les entraînements des compétiteurs perçoit une rémunération dans le cadre d'une convention signée avec le département ou à titre personnel de l'encadrant.

Gestes sanitaires et Vigie Pirate

En cas d'épidémie ou de plan Vigie Pirate :

Tous les archers et encadrants sont soumis aux règles strictes imposées par les autorités ;

- Les règles sanitaires et gestes barrières devront être respectés ;
- En cas de risque d'attentat, les établissements sportifs peuvent être impactés. Actuellement (2024) la France est au niveau « sécurité renforcée »

Les informations seront données sur le tableau d'affichage et sur le site de la section. Des mails pourront être transmis !

Surveillez régulièrement vos boites mail, le site et le tableau du gymnase !

